
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du mardi 28 décembre 2021
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 22 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, René JAL, Patrick MEYNIE, Christine SEPCHAT <u>Représentés:</u> Christiane GAYDIER, Djamila MESSERLIN, Marine OGHEARD, Antoine TEILLOT <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Patrick MEYNIE

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

M. le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente de matériel dédié au service technique.

Aucune objection n'est émise par le conseil.

Objet: Rénovation des vestiaires du stade de foot - Etude de faisabilité

M. le Maire informe le conseil d'un mail reçu ce jour concernant la mise en place, par les services de l'Etat, du programme 5000 équipement sportifs de proximité d'ici 2024. La commune de La Tour devrait répondre aux critères d'éligibilité ; le dossier doit être déposé fin septembre 2022 avec éventuellement un subventionnement à hauteur de 80 %.

Par conséquent, M. le Maire rappelle la délibération prise le 10 novembre 2021 concernant la rénovation des équipements sportifs du terrain de foot et du plan d'eau (vestiaires du foot/poste de secours/buvette) dont la démarche a été validée en 3 temps

- rédaction du cahier des charges (voir pièce en annexe)
- lancement de consultation (3 maîtres d'œuvre ont été sollicités)
- choix et recrutement d'un bureau d'étude

2 maîtres d'œuvre ont répondu sur la base de

* M. Jacques THIERRY pour un montant de 2 600.00 € HT Tranche Ferme (APS et chiffrage des travaux) et 9.20 % du montant HT des travaux pour la Tranche Conditionnelle (Mission de maîtrise d'œuvre)

* SCP ESTIER pour un montant de 8 200.00 € HT Tranche Ferme (diagnostic et faisabilité) et 8.80 % du montant HT des travaux pour la Tranche Conditionnelle (Mission de base)

M. le Maire propose au conseil de retenir M. Jacques THIERRY pour la tranche ferme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide de retenir M. Jacques THIERRY, Architecte pour étude de faisabilité pour la rénovation des équipements sportifs du terrain de foot et du plan d'eau.

Fabienne CHARBONNEL et François FEREYROLLES sont nommés référents de ce dossier

Objet: Travaux site de la Stèle : Mission accompagnement administrative et juridique

Des évolutions importantes sur le site de la Stèle vont se concrétiser dans les 3 prochaines années (aménagement piste biathlon – construction d'un nouveau bâtiment de services – rénovation du bâtiment existant)

Pour l'analyse de la viabilité de ces opérations, il est nécessaire de réexaminer les baux en cours concernant l'occupation sur le site qui ne sont pas toujours très lisibles

Pour ce faire, Me Stéphane VERGEADE, Notaire à USSEL, a été sollicité pour une mission d'accompagnement administrative et juridique

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette démarche et autoriser le maire à signer les documents nécessaires.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

M. le Maire ajoute qu'il faudra, probablement, 6 mois à 1 an pour régulariser l'ensemble des baux avec au préalable une réunion avec tous les acteurs concernés.

Objet: Travaux Voirie - FIC 2022 -

Les services de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale), sur demande de la commune, ont procédé à l'estimation d'un programme de voirie 2022 comprenant :

- Chomet (1110 ml)
- Aulhat (180 ml)
- Mezerat (80 ml)
- Place malègue

pour un montant de 189 185.40 € HT

Ces travaux peuvent bénéficier du soutien financier de l'état (DETR) et du Département (FIC)

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider ce programme de travaux avec son plan de financement

Montant des Travaux : 189 145.00 € HT

Subv FIC (21.04 % sur 98 440 €)	20 711.00 €
Subv DETR	56 743.50 €
Fonds propres	111 690.50 €

et d'annuler la demande DETR exceptionnelle de 2021 qui concernait des travaux de mise en sécurité d'ouvrages d'art (place Malègue et pont du Buisson) pour un montant de 49 000.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve le programme de travaux de voirie 2022 pour un montant de 189 145.00 € HT avec son plan de financement et annule la demande DETR exceptionnelle déposée en 2021

M. Christian FERAYROLLES remarque que ce programme de voirie n'est pas très conséquent.

Objet: Remboursement frais formation à Sullivan CHABERT

Dans le cadre de son contrat aidé (Parcours Emploi Compétence), Sullivan CHABERT a suivi une formation auprès de la structure « Secours FNMS » à MARSAT (15) afin de préparer l'examen de BNSSA. Cette formation s'est élevée à un montant de 170.00 € et Sullivan CHABERT s'est acquitté de cette somme directement auprès de la structure.

Il est demandé maintenant au Conseil d'autoriser le Maire à lui rembourser cette somme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser à M. Sullivan CHABERT la somme de 170.00 € qui sera imputée à l'article 6184.

Objet: Mise en place heures supplémentaires -

Nécessaires et obligatoires et surtout exceptionnelles, les agents du service technique sont amenés à effectuer des heures supplémentaires durant la période hivernale (de décembre à mars) pour assurer le déneigement.

Le nombre d'heures supplémentaires est toutefois limité à 25 heures par agent et par mois (le travail le dimanche, le travail de nuit, c'est-à-dire entre 20 heures et 7 heures et les jours fériés sont inclus).

En conséquence, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents du service technique: M. Serge MAMPON, M. Michel HANNEQUIN, M. Benjamin ESTRADE et M. Sullivan CHABERT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire

M. le Maire insiste sur le fait que les élus doivent être vigilants dans l'organisation communale pour éviter les heures supplémentaires

Objet: Recrutement agent contractuel pour remplacement

Pour pallier à des remplacements de personnel titulaire (adjoint technique adjoint animation) du 27 décembre 2021 au 04.07.2022, il est proposé au conseil de recruter Mme Charline ROUSSEAU en tant qu'adjoint technique et adjoint d'animation sur la base de 16 h 20 hebdomadaires du 27 décembre 2021 au 4 juillet 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée avec Mme Charline ROUSSEAU

Objet: Contrat PEC / recrutement Clara PLANE , agent adminsitratif -

La commune de La Tour a déposé une offre d'emploi pour un poste « Adjoint Administratif » ou « rédacteur » pour renforcer l'équipe administrative au secrétariat de mairie.

Après avoir reçu 3 candidates avec des profils différents qui ne correspondaient pas tout à fait aux attentes, M. le Maire propose de recruter un agent dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence)

Ce contrat est proposé pour 9 mois renouvelable 1 fois sur la base de 30 heures hebdomadaires avec une prise en charge à hauteur de 80 %.

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de ce recrutement, sachant que M. le Maire, accompagné de Patrick MEYNIE, a reçu Clara PLANE, jeune fille de 20 ans, domiciliée à TAUVES, qui semble motivée et correspondre aux attentes de la collectivité.

Il convient de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs et de supprimer, dans l'immédiat, les postes d'adjoint administratif et de rédacteur :

- * 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- * 1 poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet (14.06/35ème)
- * 2 postes d'adjoint technique principal de 2è classe à temps complet
- * 3 postes d'adjoint technique à temps non complet
- * 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet

- 2 contrats PEC, l'un à temps complet et l'autre sur la base de 30/35ème)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le recrutement de Mme Clara PLANE dans le cadre d'un contrat PEC et valide le nouveau tableau des effectifs.

Objet: Décisions modificatives Exercice 2021 -

Afin de régulariser les comptes de l'exercice 2021, il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement

Cpte 615221	- 9 000.00 € (Entretien bâtiments)
Cpte 6558	+ 6 000.00 € (autres contributions obligatoires)
Cptes 7391171	+ 3 000.00 € (dégrèvement jeunes agriculteurs)

Section d'investissement

Cpte 21561.427	+ 6 500.00 € (Acquisition matériel déneigement)
Cpte 1641	+ 6 000.00 € (Rembt Capital emprunt)
Cpte 2315-429	- 12 500.00 € (Tx ouvrages art)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives au titre de l'exercice 2021.

Objet: Proposition suppression du CCAS -

Il n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1 500 habitants d'avoir un CCAS, l'action sociale est alors directement exercée par la commune dans son budget principal.

Les services de gestion comptable demandent au conseil de bien vouloir dissoudre le CCAS.

Au regard du fonctionnement interne et de l'organigramme de la Municipalité 2020-2026, le Maire propose de maintenir le budget autonome du CCAS

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de maintenir le Centre Communal d'Action Social (CCAS) sur la commune de LA TOUR D'Auvergne

Objet: Acquisition petit matériel pour gîtes : paiement facture IKEA

Dans le cadre de l'aménagement d'un gîte, situé à Saint-Pardoux, destiné au médecin qui va s'installer dès le 3 janvier sur le territoire de la commune de LA TOUR D'Auvergne, du petit mobilier a été acheté chez IKEA pour un montant de 952.66 €. C'est M. le Maire qui s'est acquitté, directement, de cette somme pour des questions pratiques de règlement et de livraison.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de procéder au remboursement de la somme de 952.66 € au profit de M. Yannick TOURNADRE, Maire de la commune de LA TOUR D'Auvergne, somme qui sera imputée au compte 60632.

Objet: Demande implantation distributeur de pizza -

Suite à une demande d'implantation d'un distributeur de pizzas sur le territoire, M. le Maire a souhaité demandé l'avis des administrés de la commune. Pour ce faire, une consultation populaire sur les réseaux et via la boîte à idées a été lancée, plusieurs retours défavorables et justifiés ont été transmis et rédigés.

Pour prendre position sur cette demande, M. le Maire propose que les membres du Conseil Municipal s'expriment sur ce sujet

Après délibération, sur la base de 3 OUI et 11 NON, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande pour une implantation sur le domaine public.

Objet: Mise en vente matériel

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune dispose de matériels (balayeuse et broyeur) dont elle n'a plus l'usage et qu'il serait judicieux de les mettre en vente.

Il propose de déposer sur "le bon coin" une offre de vente de ces matériels pour un montant de 1 500.00 € l'un (prix à débattre), sachant que cette demande sera, à nouveau, soumise à l'examen du conseil dans l'hypothèse où ce prix serait revu à la baisse.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque les autorisations, sous certaines conditions, qu'il a données au Foyer des Jeunes et à un particulier d'organiser des soirées privées le 31.12.2021.

Vu les conditions sanitaires, la cérémonie des voeux est remise en cause sauf à l'extérieur.

La séance se termine à 22 h 30 avec les bons voeux de M. le Maire pour cette fin d'année 2021.